

ÉCOLE NOTRE DAME

Établissement privé, catholique, sous contrat d'association avec l'État

11 quai du Romerel

80 230 Saint-Valéry sur Somme

0322609636 - ndstvalery@udogecs.fr**CONTRIBUTION DES FAMILLES**

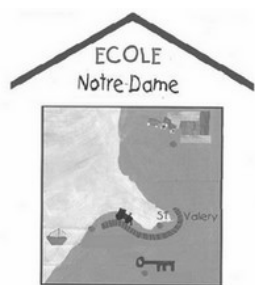
La contribution familiale est la participation financière qui est demandée aux parents d'élèves en contrepartie de la scolarisation de leur enfant dans un établissement d'enseignement associé à l'État par contrat. Elle sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Celle-ci est demandée pour couvrir les frais immobiliers courants (entretien et travaux), les investissements et les frais afférents à l'enseignement religieux.

Elle est un complément indispensable qui s'ajoute à l'indemnité intercommunale que l'école perçoit (versée pour les enfants qui résident dans la Communauté d'Agglomération Baie de Somme) pour le fonctionnement de l'école (fluides, produits d'entretien, personnel OGE, ASEM, et l'achat du matériel scolaire).

Elle comprend également le budget pour une partie des projets et sorties spécifiques sur l'année : Piscine, Intervenant sportif, Sorties Scolaires (sauf Classe Découverte et Sortie de Fin d'année).

Cette année, la contribution sera de **36 € par mois et par enfant** (réduction de 2€ pour le 2ème, 4€ pour le 3ème enfant). **Les familles qui peuvent donner davantage ont la possibilité de le faire. C'est une forme de partage. Nous vous en remercions à l'avance.**

	Contribution familiale / mois		Caisse de solidarité
Domicile	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Hors de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Nous souhaitons ajouter pour la caisse de solidarité de l'école.
1 ^{er} enfant	36 €	41 €	1 ou 3 ou 5 ou 8 € par mois
2 ^{ème} enfant	34 €	39 €	
3 ^{ème} enfant	32 €	37 €	
TOTAL	€	€	€
TOTAL : €			



Rentrée 2023/2024

2. PRESTATIONS ANNEXES

ÉCOLE NOTRE DAME

Etablissement privé, catholique, sous contrat d'association avec l'Etat

11 quai du Romerel

80230 Saint Valery sur Somme

0322609636 - ndstvalery@udogecs.fr

PRESTATIONS ANNEXES

CANTINE

L'AGREC (Association de Gestion du Restaurant des Etablissements de l'Enseignement Catholique) nous livre les repas froids. Le personnel de service s'occupe de la remise en température, du service et du nettoyage. L'école assure aussi une surveillance pendant et après les repas pris à la cantine.

Le prix du repas est fixé à 4,50 € pour cette année. Ce montant comprend le prix du repas + pain et eau + une partie du salaire du personnel de service qui assiste les enfants. Nous rappelons que le service de cantine est un service réservé en priorité aux enfants dont les parents travaillent tous les deux et les enfants les plus éloignés.

Nous vous demandons d'inscrire la présence de votre enfant à la cantine. Nous vous rappelons que pour les repas occasionnels, l'école doit être avertie 10 jours avant. Nous commandons les repas le mardi pour la semaine suivante.

Nous souhaitons inscrire notre enfant à la cantine : ☐ lu ☐ ma ☐ je ☐ ve ☐ variable

☐ DP 1 : 157.5 € soit 35 repas prévus sur l'année. ☐ DP2 : 315 € soit 70 repas prévus sur l'année.

☐ DP 3 : 472.50€ soit 105 repas prévus sur l'année. ☐ DP4 : 630 € soit 140 repas prévus sur l'année.

Merci de cocher votre souhait.

DP : Demi Pensionnaire 1 jour, 2 jours, 3 jours, ou 4 jours.

ETUDE ET GARDERIE

L'école propose aussi un service de garderie de 8h à 8h30, et d'étude ou garderie le soir de 17h à 18h.

Nous souhaitons souscrire pour les garderies régulières :

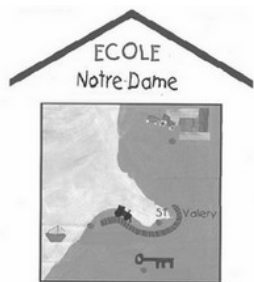
☐ au forfait matin et soir : 20€ / mois

☐ au forfait matin : 15€ / mois

☐ au forfait soir : 15€ / mois

☐ aux garderies occasionnelles : 2€ la garderie

Merci de cocher votre souhait.

**ÉCOLE NOTRE DAME**

Etablissement privé, catholique, sous contrat d'association avec l'Etat

11 quai du Romerel

80230 Saint Valéry sur Somme

0322609636 - ndstvalery@udogecs.fr

OGEC/APEL

Vous trouverez dans ce dossier la présentation de l'OGEC et de l'APEL ÉCOLE NOTRE-DAME.

L'OGEC rassemble actuellement six personnes et l'APEL une quinzaine de parents.

Nous tenons à un renouvellement permanent des membres de l'association, c'est la clé du dynamisme et de l'efficacité !

- | | | |
|---|------|------|
| ♦ Nous sommes déjà investis dans une de ces deux associations : | APEL | OGEC |
| ♦ Nous souhaitons avoir plus de renseignements ou rejoindre : | APEL | OGEC |
| ♦ Nous ne voulons pas nous investir davantage. | | |

COTISATION APEL

L'adhésion à l'APEL Notre-Dame de Saint-Valéry sur Somme vous est demandée sur la facture annuelle, sous la forme d'une cotisation d'un montant de 14€ par an par famille. La cotisation est la principale ressource de l'APEL : elle est donc indispensable à son fonctionnement.

En adhérant à l'APEL Notre-Dame de Saint-Valéry sur Somme, l'association de parents d'élèves de l'établissement scolaire dans lequel vous avez choisi de scolariser votre enfant, vous adhérez de fait à un mouvement national, qui a pour objectif de permettre à chaque parent d'élève d'exercer sa mission de premier éducateur de ses enfants au sein de la famille, de l'école et dans la société.

Ce montant permet de financer les actions menées par l'APEL dans l'établissement Notre-Dame de Saint-Valéry sur Somme.

La cotisation qui vous est demandée permet donc :

- d'aider à financer les actions menées par l'APEL dans notre établissement
- de financer les actions menées aux niveaux départemental, académique et national
- de marquer votre adhésion et votre soutien aux valeurs du mouvement

ASSURANCE SCOLAIRE

Les enfants sont assurés par « AXA ASSURANCES » pour tous les risques scolaires. Elle nous permet de garantir la Responsabilité Civile de l'établissement, des bénévoles, des sorties, des voyages, des kermesses, les garanties contractuelles des élèves, les trajets et les activités dans les locaux de l'école.

Cette assurance est obligatoire et est complémentaire à l'assurance scolaire à laquelle vous souscrivez.

Pour cette année scolaire, les frais d'assurance s'élèvent à **7,00 € par enfant**.

Le président de l'O.G.E.C. : Mme GOMES

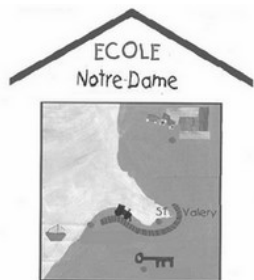
Le chef d'établissement: Mme RIGAUT

SIGNATURE : *(Précédée de la mention « lu et approuvé »)*

Le père,

La mère,

Le représentant légal,

**ÉCOLE NOTRE DAME**

Établissement privé, catholique, sous contrat d'association avec l'État

11 quai du Romerel

80230 Saint Valéry sur Somme

0322609636 - ndstvalery@udogecs.fr**AUTORISATIONS****• PHOTOGRAPHIE DES ENFANTS LORS D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES**

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants de l'école. En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Madame, Monsieur

◇ autorise(nt) les enseignants de l'école Notre-Dame à utiliser dans le cadre pédagogique (activités de l'école, site Internet, publications, reportages) des photos ou des films de mon ou nos enfant (s).

◇ refuse(nt) que l'école utilise des photos ou des films de mon enfant.

• SORTIES DE L'ÉCOLE

Personnes ayant l'autorisation de venir chercher mon (nos) enfant(s) à la sortie de l'école :

Nom, Prénom	Lien	Nom, Prénom	Lien

• SORTIES SCOLAIRES

Dans le cadre d'activités sportives, de manifestations ou de projets scolaires, nous serons amenés à sortir de l'établissement. Dans ce cas, vous seriez bien-sûr avertis par avance.

M et/ou Mme autorise(nt) leur(s) enfant(s)..... à quitter l'établissement afin de participer aux différentes sorties scolaires.

SIGNATURE : *(Précédée de la mention « lu et approuvé »)*

Le père,

La mère,

Le représentant légal,